



CAPR
Canadian Alliance
of Physiotherapy
Regulators

ACORP
Alliance canadienne des
organismes de réglementation
de la physiothérapie

Examen de compétence en physiothérapie

Guide d'inscription à l'examen

(mis à jour le 21 décembre 2018)



Table des matières

1. Dates de l'examen	4
2. Frais d'examen et renseignements pour les paiements.....	6
3. Changement de date d'examen et/ou de lieu d'examen.....	8
4. Autres frais d'administration (non remboursables).....	12
6. Affectation du lieu d'examen	14
7. Choix de la langue	14
8. Demande pour besoins spéciaux	15
9. Processus d'inscription	15
10. Modalités pour le jour de l'examen	16
11. Modification des renseignements	17
12. Formulaire de demande de vérification (FDV).....	18
13. Maladie ou cas de force majeure avant le jour de l'examen	18
14. Échec à la composante écrite (examen d'entrée)	19



Le présent guide renferme les procédures régissant l'Examen de compétence en physiothérapie¹ (ECP). L'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (ACORP) se réserve le droit de changer les politiques et procédures **sans préavis**.

Pour de plus amples renseignements sur l'ECP, veuillez consulter les Politiques d'examen pour l'ECP offertes en ligne au www.alliancept.org.

¹ Les termes « physiothérapie », « physiothérapeute », « PT » et « pht » sont des titres officiels à employer avec permission. Dans le présent document, *thérapie physique* signifie la même chose que *physiothérapie*, et *thérapeute physique*, la même chose que *physiothérapeute*.



1. Dates de l'examen

Dates des examens en 2019	
Composante écrite (examen de qualification)	Composante clinique (examen national de physiothérapie)
Samedi 16 mars 2019	Samedi 1 ^{er} juin 2019
Lundi 6 mai 2019	Dimanche 17 novembre 2019
Samedi 13 juillet 2019	
Samedi 14 septembre 2019	
Lundi 18 novembre 2019	

Admissibilité à la composante clinique

Composants d'examen	
Les candidats qui complètent avec succès la composante écrite dans :	Sont admissibles à la composante clinique dans :
Mai 2018, juillet 2018, septembre 2018	Novembre 2018, juin 2019 ou novembre 2019
Novembre 2018 ou mars 2019	Juin 2019 ou novembre 2019
Mai 2019, juillet 2019 ou septembre 2019	Novembre 2019, juin 2020 ou novembre 2020
Novembre 2019	Juin 2020 ou novembre 2020

Exigences des modalités d'inscription et dates limites

Les candidats doivent envoyer le formulaire d'inscription dûment rempli et signé pour chaque composante de l'examen accompagné du paiement, avant la date limite fixée, à l'adresse suivante :

Inscriptions au Programme d'examen

Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie

1243 Islington Avenue, Suite 501 Toronto (Ontario) M8X 1Y9



Important

- Toutes les demandes d'inscription doivent être reçues aux bureaux de L'ACORP au plus tard à la date limite d'inscription*.
- Les demandes d'inscription reçues après la date limite* **NE SERONT PAS** acceptées.
- Les inscriptions aux composantes écrite et clinique de l'examen peuvent être envoyées en même temps. **Si possible, l'ACORP vous encourage à nous envoyer simultanément les formulaires d'inscription aux composantes écrite et clinique de l'examen.**
- Vous devez veiller à ce que le formulaire d'inscription soit correctement rempli.
 - Toute erreur dans le formulaire officiel d'inscription peut entraîner le rejet de la demande.
- Vous devez vous assurer que le formulaire d'inscription est complètement rempli.
- L'ACORP n'accepte pas les formulaires d'inscription photocopiés, télécopiés ou envoyés par courriel.
- Vous devez inclure une photo d'identité de format et de type passeport [signée et datée au verso] prise dans les 6 mois précédant votre demande d'inscription à l'ECP. Veuillez ne pas agraffer la photo directement au formulaire d'inscription. Il n'est plus nécessaire de remplir le Formulaire de déclaration d'identité.
- Il est extrêmement important que le nom qui figure sur votre pièce d'identité avec photo valide corresponde à celui que vous avez inscrit sur votre demande d'inscription officielle.
 - Le personnel du centre d'examen comparera le nom qui lui a été fourni par l'ACORP avec les pièces d'identité que vous présenterez. Si les noms ne concordent pas, le centre se réserve le droit de vous refuser l'accès à l'examen. Aucuns frais d'inscription à l'examen ne vous seront remboursés dans ce cas.
- Vous ne pouvez vous inscrire à plus d'une composante individuelle à la fois.
- Vous devez attendre que vos résultats soient publiés avant de vous réinscrire à la même composante.
- Nous vous recommandons d'envoyer votre (vos) demande(s) par le biais d'un service de messagerie avec suivi. Cela vous permettra de retracer votre envoi personnel.



Dates importantes pour l'Examen de compétence en physiothérapie

2019

Composante de l'examen	Date de l'examen	Date limite de la demande*
Composante écrite	Samedi 16 mars 2019	Lundi 14 janvier 2019
	Lundi 6 mai 2019	Lundi 4 mars 2019
	Samedi 13 juillet 2019	Lundi 13 mai 2019
	Samedi 14 septembre 2019	Lundi 15 juillet 2019
	Lundi 18 novembre 2019	Lundi 16 septembre 2018
Composante clinique	Samedi 1 ^{er} juin 2019	Vendredi 1 ^{er} mars 2019
	Dimanche 18 novembre 2019	Vendredi 19 août 2019

2. Frais d'examen et renseignements pour les paiements

La totalité du paiement doit être effectuée en devises canadiennes et doit être reçue avec le formulaire d'inscription. Le paiement peut être fait par chèque certifié, mandat ou carte de crédit.

LES CARTES CRÉDIT-DÉBIT, L'ARGENT COMPTANT ET LES CHÈQUES PERSONNELS NE SONT PAS ACCEPTÉS.

Tous les paiements doivent être libellés à l'ordre de « L'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie ».

Frais

Composante de l'examen	Frais d'examen en 2019
Composante écrite (examen de qualification)	992,00 \$
Composante clinique (examen national de physiothérapie)	1795,00 \$
Total	2787,00 \$



Paiement par carte de crédit :

Vous pouvez payer les frais par carte de crédit. L'ACORP n'accepte que les cartes de crédit émises par les grandes sociétés suivantes : VISA et MasterCard. Veuillez consulter le site Web de l'ACORP au www.alliancept.org pour obtenir de plus amples renseignements sur le paiement par carte de crédit. Veuillez remplir la section « carte de crédit » du formulaire d'inscription pour autoriser le paiement par carte de crédit.

Paiement en provenance de l'étranger

Si vous décidez de payer vos droits d'inscription par carte de crédit (les cartes de crédit-débit ne sont pas acceptées) et que vous vous inscrivez de l'extérieur du Canada, l'ACCORP vous recommande vivement de contacter l'organisme émetteur de votre carte pour lui faire part de vos frais prévus. Certaines institutions financières sont plus strictes quant à leurs mesures anti-fraude et risquent de rejeter toute transaction provenant d'une compagnie étrangère si elles n'en ont pas été préalablement avisées.

Étant donné que de nombreuses compagnies de cartes de crédit ne nous communiquent pas leur motif de refus de paiement, vous aurez des frais supplémentaires de 75 \$ en cas de paiement refusé.

Veuillez noter que l'ACCORP n'est pas en mesure de garantir une date précise de traitement de votre paiement, ni même une période approximative pour ce traitement. Si l'institution financière de votre carte de crédit requiert ce renseignement pour autoriser la transaction, nous vous recommandons de choisir l'une des autres méthodes de paiement autorisées pour votre inscription.

Pour les candidats de l'étranger qui envoient leurs documents accompagnés d'une traite bancaire, la traite doit pouvoir être encaissée dans une banque canadienne et être cryptée par sécurité; sinon, la traite sera envoyée pour un recouvrement manuel, ce qui prendra environ 25 jours ouvrables, voire plus, et entraînera des frais bancaires.

Cartes de crédit refusées ou invalides

Si votre carte de crédit est invalide ou refusée, votre inscription sera considérée comme incomplète. Nous vous enverrons un courriel pour expliquer vos choix de paiement. Étant donné que de nombreuses compagnies de cartes de crédit ne nous communiquent pas leur



motif de refus de paiement, vous aurez des frais supplémentaires de 75 \$ pour paiement refusé.

Vous ne serez pas admissible à vous inscrire l'examen à moins que nous recevions votre paiement avant la date figurant sur l'avis que vous avez reçu.

Reçus officiels

Les reçus officiels des frais d'examen seront envoyés aux candidats avec les résultats de leur examen.

3. Changement de date d'examen et/ou de lieu d'examen

Composante écrite

Report à une date de la même année civile : ÉTAPE PAR ÉTAPE

1. Remplir le Formulaire de changement de la date ou du lieu de la composante écrite, le numériser et l'envoyer par courriel à la coordonnatrice du service à la clientèle, Programme d'examens (csc_exams@allaincept.org).

IMPORTANT : Il est de votre responsabilité de veiller à être *admissible* au report de la date d'examen. Des frais d'administration seront appliqués chaque fois que vous reporterez la date de votre examen; il est donc important de veiller à votre admissibilité.

Les exigences pouvant avoir une incidence sur votre admissibilité sont les suivantes :

- Candidats ayant fait leurs études à l'étranger : Vérifiez la date inscrite sur votre lettre d'accréditation la plus récente pour savoir si vous êtes admissible à un report de la date d'examen.
 - Si vous êtes actuellement inscrit à une date de la composante écrite vous rendant admissible à la composante clinique d'une certaine date, vous devrez modifier la date de votre composante clinique en conséquence.
2. Cliquez [ICI](#) pour choisir une nouvelle date d'examen et/ou un nouveau centre d'examen et payer les frais de report qui s'ensuivent directement sur le site de Prometric.
 3. La modification de la date ou du lieu de votre examen est maintenant terminée.

IMPORTANT :

- Vous ne pourrez PAS modifier la date de votre examen avant d'avoir fixé la date initiale de votre examen sur le site de Prometric.



- Tout report dans un délai de deux jours ou moins de la date d'un examen doit être effectué directement auprès de l'ACORP en premier lieu. Prometric ne traitera pas cette demande de modification directement.
- Lorsque vous aurez transmis le formulaire par courriel à l'ACORP, passez directement à la deuxième étape. Il n'est pas nécessaire d'obtenir une approbation avant d'effectuer un changement sur le site Web de Prometric à moins que vous ayez des doutes quant à votre admissibilité.
- Vous ne pouvez pas changer de date d'examen si la date limite d'inscription à cet examen est passée.

Frais de changement de la date ou du lieu de la composante écrite			
	22 jours ou plus avant la date de l'examen	3 à 21 jours avant la date de l'examen	Moins de 3 jours avant la date de l'examen
Payer à :	Prometric	Prometric	ACORP
Changement de la date ou du lieu d'examen	100,00 \$	150,00 \$	500,00 \$

Report à une date de l'année civile suivante :

Veillez envoyer les formulaires **originaux** suivants au bureau de l'ACORP.

- Formulaire de changement de la date ou du lieu de la composante écrite
- [Formulaire](#) de demande applicable pour l'année civile pertinente (ne pas remplir la section du paiement).
- Il faudra remplir le [formulaire](#) d'autorisation de la carte de crédit pour le solde impayé des frais d'examen résultant de l'augmentation des frais et des frais de changement de la date ou du lieu.

Remarque : Vous pouvez combiner les frais d'administration en un seul paiement sur le formulaire d'autorisation pour le paiement par carte de crédit.

Une fois que votre demande de report à une année ultérieure aura été approuvée par l'ACORP, vous recevrez une confirmation d'inscription mise à jour. Ce courriel comprendra votre numéro d'identification personnel (NIP) et un lien vous permettant de changer la date ou le lieu de votre examen sur le site de Prometric.

Frais de report à une date de l'année civile suivante			
	22 jours ou plus avant la date de l'examen	3 à 21 jours avant la date de l'examen	Moins de 3 jours avant la date de l'examen
Payer à :	ACORP	ACORP	ACORP
Changement de la date ou du lieu d'examen	100,00 \$	150,00 \$	500,00 \$



Comment se désister de la composante écrite :

Pour vous désister de la composante écrite, veuillez en aviser la coordonnatrice du service à la clientèle de l'ACORP par courriel au csc_exams@alliancecept.org.

- La demande de désistement **DOIT** être envoyée à la coordonnatrice du service à la clientèle au plus tard à 16 h 30 HNE le dernier jour ouvrable précédant la date de l'examen pour que vous soyez admissible à un remboursement partiel.
- Les demandes de désistement reçues après 16 h 30 HNE seront considérées comme « défaut de se présenter » le jour de l'examen et tous les frais d'examen seront perdus.
 - Remarque : Cela ne comptera pas comme une tentative de passer l'examen.
- Un remboursement partiel* vous sera délivré dans les 10 à 15 jours ouvrables suivant votre retrait.
- Nous n'acceptons pas les désistements verbaux.
- Voir Traitement des remboursements** à la page 12 pour de plus amples renseignements.

Frais de désistement à la composante écrite		
À NOTER : Les frais administratifs seront déduits de votre paiement initial pour l'examen.		
* En fonction de l'examen auquel vous êtes actuellement inscrit.	Avant la date limite d'inscription	Après la date limite d'inscription
Désistement	300,00 \$	500,00 \$

Composante clinique

Report à une date de la même année civile : Procédure ÉTAPE PAR ÉTAPE

1. Remplir le Formulaire de changement de la date ou du lieu de la composante clinique
2. Remplir le formulaire d'autorisation pour le paiement par carte de crédit en y inscrivant les frais administratifs applicables (voir le tableau ci-dessous).
3. Le numériser et l'envoyer par courriel à la coordonnatrice du service à la clientèle, Programme d'examens (csc_exams@allaincept.org).
4. Un nouvel avis d'inscription vous sera envoyé par courriel une fois que le report de la date de votre examen sera effectué.

IMPORTANT :

- Vous ne pouvez pas changer de date d'examen si la date limite d'inscription à cet examen est passée.
- Les candidats doivent poster leur formulaire de changement de date et les frais d'administration avec le paiement par mandat postal.
- Pour nous permettre d'offrir à nos candidats les échéances les plus souples en matière de transfert, les formulaires et les paiements doivent être reçus à notre bureau au plus tard aux dates d'échéance mentionnées dans le tableau ci-dessous.



- Les demandes de changement de lieu d'examen effectuées après la date limite officielle d'inscription à l'examen auquel vous êtes inscrit seront refusées. Les demandes de changement de lieu d'examen reçues après la date limite officielle seront retournées au candidat.

Report à une date de l'année civile suivante :

Veillez envoyer les formulaires **originaux** suivants au bureau de l'ACORP.

- Remplir le Formulaire de changement de la date ou du lieu de la composante clinique.
- **Formulaire** de demande applicable pour l'année civile pertinente (ne pas remplir la section du paiement).
- Il faudra remplir le **formulaire** d'autorisation de la carte de crédit pour le solde impayé des frais d'examen résultant de l'augmentation des frais et des frais de changement de la date ou du lieu.

Remarque : Vous pouvez combiner les frais d'administration en un seul paiement sur le formulaire d'autorisation pour le paiement par carte de crédit.

Comment se désister de la composante clinique :

Pour vous désister de la composante clinique, veuillez en aviser la coordonnatrice du service à la clientèle de l'ACORP par courriel au csc_exams@alliancept.org.

- La demande de désistement **DOIT** être envoyée à la coordonnatrice du service à la clientèle au plus tard à 16 h 30 HNE le dernier jour ouvrable précédant la date de l'examen pour que vous soyez admissible à un remboursement partiel.
- Les demandes de désistement reçues après 16 h 30 HNE seront considérées comme « défaut de se présenter » le jour de l'examen et tous les frais d'examen seront perdus.
 - Remarque : Cela ne comptera pas comme une tentative de passer l'examen.
- Un remboursement partiel* vous sera délivré dans les 10 à 15 jours ouvrables suivant votre retrait.
- Nous n'acceptons pas les désistements verbaux.
- Voir Traitement des remboursements** à la page 12 pour de plus amples renseignements.

Les transferts ou les désistements de la composante clinique sont effectués par l'entremise de l'ACORP. Les échéances et les frais connexes sont indiqués ci-dessous.



Composante clinique	Avant la date limite d'inscription	Après la date limite d'inscription/avant les 20 jours ouvrables précédant l'examen auquel vous êtes actuellement inscrit	Dans les 20 jours ouvrables précédant l'examen auquel vous êtes inscrit
Changement du centre d'examen (si le changement est possible)	100 \$	Changement du centre d'examen impossible	Changement du centre d'examen impossible
Changement de date (si le changement est possible)	100 \$	500 \$	500 \$
Frais de désistement	300 \$	500 \$	500 \$

****Traitement des remboursements :** Les remboursements sont généralement effectués par la carte de crédit du candidat figurant au dossier. Si le remboursement par carte de crédit est refusé pour une raison quelconque (p. ex. la carte de crédit est expirée, la carte est annulée, le paiement initial a été traité il y a plus de six mois, le nom a changé, etc.), le remboursement sera envoyé par la poste au candidat par chèque, à l'adresse canadienne figurant au dossier. Pour les candidats de l'étranger, le remboursement ne peut être effectué que par traite bancaire dont les frais peuvent varier d'une banque à l'autre. Les frais bancaires et les frais d'envoi seront déduits du remboursement.

4. Autres frais d'administration (non remboursables)

Révision des notes	100 \$
Révision du dossier	125 \$
Réexamen administratif	300 \$
Appel	300 \$
Duplicata des résultats	25 \$
Duplicata du certificat	25 \$
Duplicata du reçu	25 \$
Carte de crédit refusée ou invalide	75 \$



5. Lieux de l'examen

Remarque : Il se peut que l'ACORP ne gère pas elle-même l'examen dans tous les centres.

Composante écrite : Veuillez indiquer dans votre inscription vos choix de villes d'examen à partir de la liste ci-dessous :

Province	Villes
Alberta	Calgary Edmonton
Colombie-Britannique	Vancouver Victoria
Manitoba	Winnipeg
Nouveau-Brunswick	Fredericton
Terre-Neuve-et-Labrador	St. John's
Nouvelle-Écosse	Halifax
Ontario	Hamilton Kingston London Mississauga North York Ottawa Sudbury Thunder Bay Timmins Toronto Whitby Windsor
Île du Prince-Édouard	Charlottetown
Québec	Montréal
Saskatchewan	Regina Saskatoon

Composante clinique : Veuillez indiquer dans votre inscription vos choix de villes d'examen à partir de la liste ci-dessous :

Lieux d'examen en juin 2018-2019	Lieux d'examen en novembre 2018-2019
Vancouver, C.-B.	Vancouver, C.-B.
Edmonton, Alb.	Edmonton, Alb.
London, Ont.	Saskatoon, Sask.
Toronto, Ont.	Winnipeg, Man.
Ottawa, Ont.	London, Ont.
Hamilton, Ont.	Hamilton, Ont.
	Toronto, Ont.
	Ottawa, Ont.
	Halifax, N.-É.

Si vous vous inscrivez à la composante clinique **en français**, vous devez choisir Ottawa comme lieu d'examen.



6. Affectation du lieu d'examen

Composante écrite

Les candidats choisiront leur centre d'examen préféré directement par l'entremise de Prometric. Cliquez sur le lien ci-dessous, sélectionnez « Réserver un examen » et remplissez les champs obligatoires.

<https://www.prometric.com/en-us/clients/Canadian%20Alliance%20of%20Physiotherapy%20Regulators/Pages/landing.aspx>

Les itinéraires seront fournis dans le courriel de confirmation envoyé par Prometric.

Composante clinique

Les lieux d'examen sont assignés en fonction de la date à laquelle le formulaire d'inscription a été reçu. Les confirmations du lieu d'examen de la composante clinique seront publiées sur le site www.alliancept.org.

L'ACORP se réserve le droit de désigner d'autres lieux d'examen sans préavis, selon le nombre d'inscriptions.

Les candidats sont tenus de trouver l'itinéraire vers leur propre lieu d'examen. Nous ne pouvons pas garantir de vous affecter à l'un des lieux d'examen que vous avez sélectionnés.

Nous conseillons aux candidats de ne pas réserver de vols/d'hôtels avant la confirmation de leur centre d'examen. L'ACORP ne peut être tenue responsable des préparatifs de voyage et d'hébergement organisés par les candidats.

7. Choix de la langue

Vous pouvez passer l'Examen de compétence en physiothérapie en français ou en anglais. Vous devez choisir une langue.

Composante écrite (examen de qualification)

La composante écrite se déroule sur support informatique. Ce format permet aux candidats d'afficher l'autre langue de leur examen à tout moment pendant l'examen, quel que soit le lieu de l'examen. Certains surveillants d'examens ne parlent qu'anglais, mais les directives à l'intention des candidats seront imprimées en français dans tous les centres d'examen. Nous encourageons les candidats à essayer le tutoriel d'orientation sur le test informatique offert sur le site Web de l'ACORP pour qu'ils s'exercent à utiliser la fonction de changement de langues.



Composante clinique (examen national de physiothérapie)

Vous pouvez passer la composante clinique en français ou en anglais. Les examinateurs et les clients types standardisés vous parleront dans la langue que vous aurez choisie sur votre formulaire d'inscription. Vous recevrez les questions écrites dans les deux langues.

Si vous voulez utiliser le français dans une partie de la composante clinique de l'examen, vous devez passer la composante clinique à **Ottawa**. Aucun autre centre d'examen n'offre la composante clinique en français.

Vous devez passer tous les cas cliniques dans la langue que vous avez choisie sur votre formulaire d'inscription. Toutefois, pour les questions écrites, vous pouvez répondre en français ou en anglais **au centre d'examen d'Ottawa seulement**.

Changement de langue

Si vous voulez changer la langue dans laquelle vous passerez la composante clinique de l'examen, vous devez en informer l'ACORP au moins 60 jours avant la date de l'examen.

8. Demande pour besoins spéciaux

Veuillez consulter les **Politiques d'examen de l'ECP** pour tout renseignement relatif aux arrangements pour les personnes ayant des besoins spéciaux. Ces demandes doivent être soumises dans les délais indiqués au moyen du formulaire de demande de mesures d'adaptation pour besoins spéciaux. Vous trouverez plus d'information à ce sujet à l'adresse suivante : <http://www.alliancept.org/fr/passer-lexamen-fr/informations-et-accommodations/besoins-speciaux>

9. Processus d'inscription

Confirmation d'inscription

Composante écrite – L'ACORP enverra au candidat une confirmation d'inscription par courriel. Le courriel indiquera votre numéro d'identification personnel (NIP) et inclura un lien vers la page sur laquelle vous pourrez planifier votre examen (choisir votre centre d'examen) par l'entremise de Prometric.

Une fois que vous aurez planifié votre examen par l'entremise de Prometric, vous recevrez un courriel de confirmation contenant les renseignements suivants :



- Date et heure de l'examen
- Pièces d'identité que vous devrez présenter au centre d'examen
 - Passeport canadien ou étranger
 - Permis de conduire canadien
 - Carte de résident permanent du Canada
- À quelle heure se présenter au centre d'examen
- Itinéraire vers le centre d'examen de votre choix

Composante clinique – L'ACORP enverra au candidat une confirmation d'inscription par courriel. Le courriel inclura aussi le numéro d'identification personnel (NIP) du candidat. Les affectations aux centres d'examen seront publiées sur notre site Web.

Environ sept semaines avant l'examen, l'ACORP enverra une confirmation d'inscription par courriel incluant l'information sur votre inscription et la confirmation du lieu d'examen auquel vous avez été affecté. Si vous n'avez pas reçu votre confirmation d'inscription deux semaines avant l'examen, veuillez envoyer un courriel à l'adresse :

csc_exams@alliancept.org.

Les candidats sont encouragés à garder leur NIP dans un lieu sûr et confidentiel. Vous aurez besoin de votre NIP pour consulter votre affectation au lieu d'examen de la composante clinique, ainsi que pour obtenir vos résultats d'examen en ligne.

10. Modalités pour le jour de l'examen

Composante écrite – D'une durée de 4,5 heures maximum. Veuillez planifier votre présence en conséquence.

Le jour de l'examen, présentez-vous au bureau d'inscription. Il est obligatoire d'apporter l'une des trois pièces d'identité acceptées; sans cela l'accès à l'examen vous sera refusé. Se reporter à la section 11 pour la liste des pièces d'identité acceptables.

Le personnel du centre d'examen vérifiera que vous êtes un candidat inscrit à la composante écrite en comparant les renseignements figurant sur votre carte d'identité avec les renseignements fournis par l'ACORP. Une fois la vérification effectuée, vous signerez la feuille de présence, serez soumis à un contrôle de sécurité, puis serez escorté dans la salle d'examen pour commencer votre examen. Si vous quittez la salle d'examen pour une raison quelconque (par exemple, pour aller aux toilettes), vous devez repasser le contrôle de sécurité avant d'être réadmis dans la salle d'examen.



IMPORTANT : Les candidats qui se présentent sans pièces d'identité valides délivrées par le gouvernement (voir la liste ci-dessus) se verront refuser l'entrée à l'examen et perdront donc les frais d'examen engagés.

IMPORTANT : Les candidats qui se présentent plus de 30 minutes en retard ne seront pas autorisés à passer l'examen et ne se verront pas rembourser les frais d'examen.

Composante clinique – D'une durée de 6 heures maximum. Veuillez planifier votre présence en conséquence.

Le jour de l'examen, présentez-vous au bureau d'inscription à l'heure indiquée.

Il est obligatoire d'apporter les pièces d'identité suivantes; sans cela l'accès à l'examen vous sera refusé.

- Une copie imprimée de votre courriel de confirmation d'inscription.
- L'une des trois pièces d'identité valides et signées avec photo, délivrées par le gouvernement, parmi les suivantes : permis de conduire, passeport ou carte de résidence permanente.

Il est obligatoire d'apporter les articles suivants :

- Un sarrau sans logo
- Un stéthoscope

Il est interdit d'apporter les articles suivants :

- Nourriture ou boisson
- Appareils électroniques – iPad, Kobo, téléphone cellulaire
- Montre numérique ou analogique
- Livres et matériel d'étude

11. Modification des renseignements

Si vous changez de nom ou de coordonnées (adresse, numéro de téléphone ou courriel), veuillez nous envoyer un avis écrit dès que possible. Pour les changements de noms, veuillez fournir les copies des documents officiels relatifs à ce changement. Si vous changez de nom ou d'apparence, vous devez nous faire parvenir une nouvelle « Déclaration d'identité ».

Veuillez remplir le formulaire de modification des renseignements et l'envoyer par courriel à l'adresse csc_exams@alliancept.org.



12. Formulaire de demande de vérification (FDV)

Certains organismes de réglementation provinciaux ou territoriaux pourraient vous délivrer un permis temporaire, limitatif ou supervisé vous autorisant à exercer la physiothérapie si vous leur envoyez la confirmation que vous vous êtes inscrit à l'examen. Si vous voulez que nous confirmions auprès d'un organisme de réglementation que vous êtes admis à passer l'examen, veuillez remplir le formulaire de confirmation de la demande. Vous pouvez le télécharger sur notre site Web au : www.alliancept.org

Nous pouvons envoyer la confirmation dès que le paiement de votre inscription a été traité.

13. Maladie ou cas de force majeure avant le jour de l'examen

Applicable à la composante écrite et à la composante clinique

Si, avant l'examen, vous tombez malade ou êtes victime d'un cas de force majeure, y compris un deuil, qui pourrait affecter votre performance à l'examen, nous vous recommandons **vivement de ne pas essayer de passer l'examen** et de vous désister en suivant les procédures adéquates. Les frais de désistement susmentionnés s'appliqueront.

Absence due à une maladie ou à un cas de force majeure le jour de l'examen

Si vous ne vous présentez pas à l'examen le jour de l'examen sans vous être désisté(e) auparavant, il s'agira d'un « défaut de se présenter » et vous perdrez tous vos frais d'examen.

Cependant, on envisagera des remboursements partiels dans les cas de maladies graves ou en cas de force majeure.

Si vous n'êtes pas en mesure de passer l'examen à cause d'un incident qui se produit soudainement le jour de l'examen, vous devez immédiatement en notifier l'ACORP par courriel au csc_exams@alliancept.org.

De plus, pour qu'un remboursement partiel soit envisagé, l'ACORP doit recevoir les pièces justificatives par écrit **dans les 7 jours civils** suivant la date de l'examen. Si vous respectez ces échéances, nous étudierons votre cas et pourrons le traiter comme un cas de désistement. Ces décisions seront prises au cas par cas.



Si vous êtes absent le jour de l'examen à cause d'une maladie, vous devez nous faire parvenir le certificat médical officiel de l'ACORP (disponible sur le site Web de l'ACORP) confirmant que vous avez été examiné au moment où la maladie est survenue. La date du certificat doit être celle de l'examen ou avoisiner la date de l'examen (autrement dit, un certificat daté de plus de deux jours après la date de l'examen clinique de novembre, ou de plus de trois jours après l'examen clinique de juin, ne sera pas accepté).

Si vous êtes absent de l'examen à cause d'un décès, vous devez nous faire parvenir une copie du certificat de décès confirmant que le décès s'est produit au même moment que l'examen.

14. Échec à la composante écrite (examen d'entrée)

Si vous êtes préinscrit à la composante clinique (examen national de physiothérapie), mais que vous échouez la composante écrite (examen d'entrée), vous pouvez demander le remboursement complet des frais d'examen de la composante clinique de l'ACORP.

Vous pouvez aussi transférer les frais de la composante clinique de l'examen. Votre dossier de résultats à la composante écrite comprendra une note décrivant en détail vos options relatives aux frais d'examen de la composante clinique.

Veillez conserver ce manuel jusqu'à ce que vous ayez reçu vos résultats d'examen.